

Département de la Drôme

**COMMUNE D'EYGALAYES**

26560 EYGALAYES

Tél : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 06 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un, le six juillet à seize heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Georges ROMEO, Maire, à la Mairie d'Eygalayes.

**Membres présents** : Georges ROMEO, Éric LYOBARD, Éric BARTHÉLÉMY, Maximilien GIRARD, Annie PASCAL.

**Membres absents excusés** : Nicolas ARMAND, Guillaume VELT.

**Date de la convocation** : 29 juin 2021

**Secrétaire de séance** : Éric BARTHÉLÉMY

**Membres en exercice** : 7

**ORDRE DU JOUR :**

- *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 avril 2021*
- *Mise à jour de la liste des collectivités adhérentes au Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme*
- *Déplacement ou fermeture des toilettes sèches*
- *Travaux Nécropole*
- *Subvention Club Espérance 3*
- *Autorisations spéciales d'absence*
- *Participation financière pour le déplacement d'une canalisation d'eau potable*
- *Questions diverses*

**Début de Séance : 16H**

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 avril 2021**

Georges Roméo informe que :

- La régularisation de la route du Casage est en cours chez le notaire.
- Les décisions prises ont été mises en application.
- L'avenir des toilettes sèches et la signalisation dans le village vont être abordés au cours de la séance.

**Approuvé à l'unanimité**

**Mise à jour de la liste des collectivités adhérentes au Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme**

Georges Roméo informe que le Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme sollicite l'approbation des collectivités adhérentes pour l'adhésion de nouvelles communes.

Éric BARTHÉLÉMY souligne que la compétence du syndicat se limite à la réception de la TNT et qu'il y a régulièrement des dysfonctionnements dans la réception.

**Voté à l'unanimité**

**Travaux Nécropole**

Georges Roméo rappelle que la nécropole appartient à l'État qui va réaliser des travaux de rénovation : création de marches et d'une plate-forme en béton. Les travaux, qui se dérouleront sur quatre mois, vont empiéter d'environ un mètre sur le terrain de la commune. Ils sont à la charge de l'État et de l'association « Mémoire histoire des Hautes Baronnies ». L'entreprise en charge des travaux a sollicité

la mairie pour obtenir de l'eau, Georges Roméo indique qu'en cas de pénurie d'eau, l'entreprise devra suspendre ses prélèvements.

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention entre l'État, l'association « Mémoire histoire des Hautes Baronnies » et la commune.

**Voté à l'unanimité**

### **Subvention Club Espérance 3**

Georges Roméo présente la demande de subvention du Club Espérance 3. Il rappelle que le montant attribué en 2020 était de 120 € ; il propose de reconduire cette subvention d'un même montant pour 2021.

**Voté à l'unanimité**

### **Autorisations spéciales d'absence**

Georges Roméo informe que ce point est reporté car il est nécessaire de présenter le projet de délibération au Comité Technique pour avis.

### **Participation financière pour le déplacement d'une canalisation d'eau potable**

Georges Roméo donne lecture du courrier de Tattiana Delarozière et Arnaud Reymann qui présentent leur projet de construction d'une maison d'habitation sur le terrain appartenant à la famille Girard, actuellement à la vente. Ils doivent envisager de grosses dépenses pour la viabilisation du terrain : rampe d'accès, raccordement au réseau d'assainissement collectif sur la route d'Izon. Ils souhaitent que la commune participe financièrement au déplacement de la canalisation d'eau potable qui traverse ce terrain. Georges Roméo rappelle qu'initialement cette conduite d'eau ne devait pas passer au milieu du terrain mais sur le bord. Il est favorable à l'installation de cette famille sur la commune. Il rappelle que pour toute nouvelle construction, la commune recouvre la taxe d'aménagement qui permet de compenser les travaux qu'elle doit réaliser pour amener l'eau, l'électricité, l'assainissement au droit du terrain. Dans le cas de ce terrain, tous les réseaux y sont déjà. Annie Pascal demande pourquoi cette canalisation traverse le terrain. Georges Roméo répond que c'est sans doute pour faire des économies que cette décision avait été prise à l'époque des travaux. Elle est favorable à une participation car c'est la commune qui a créé cette servitude. Maximilien Girard est favorable à une participation de la commune. Éric Lyobard également, mais pense qu'il est difficile de fixer le montant aujourd'hui. Le conseil municipal est favorable à la participation financière de la commune pour le déplacement de la canalisation d'eau potable mais n'est pas en mesure d'en fixer le montant à ce jour.

**Voté à l'unanimité**

### **Déplacement ou fermeture des toilettes sèches**

Georges Roméo rappelle le courrier de Mme Martine Léaunard transmis à la mairie en septembre 2020. Elle y évoque les nuisances des toilettes sèches publiques implantées à proximité de son habitation. Il donne également lecture du courrier de Marie-Ève Caunes qui attire l'attention du conseil municipal sur le fait que la fermeture des toilettes publiques constituerait une discrimination envers les femmes et les enfants, que ce type de dispositif technique ne présente généralement aucune nuisance olfactive, que de nombreux ouvrages de ce type sont implantés sur le territoire, sans contestation, et que ces toilettes financées par de l'argent public doivent rester ouvertes.

Georges Roméo fait quatre propositions et propose de voter à bulletin secret.

Les toilettes publiques :

- restent ouvertes,
- seront fermées,
- seront déplacées, soit sur l'aire de pique-nique, soit sur une parcelle des jardins partagés,
- restent ouvertes seulement lors d'événements festifs.

Arrivée de Nicolas Armand.

Georges Roméo précise que le transfert impose une remise aux normes et que l'aire de pique-nique

est située à moins de 50 mètres d'un cours d'eau, il est donc nécessaire d'enterrer une cuve qui recevra les eaux de ruissellement.

Il rappelle que la construction avait coûté, en 2011, 23 000 €.

Éric Lyobard propose la construction de toilettes humides sur l'aire de pique-nique, qui est à proximité du village, sur laquelle il y a l'eau et l'assainissement et où s'arrêtent de nombreux camping-cars, mais, l'hiver, elles devront rester fermées à cause du gel et se posera le problème de l'entretien pour la personne qui assure le ménage de la mairie.

Éric Barthélémy pense que s'il y a des nuisances, il faut les fermer et en construire d'autres.

Annie Pascal rejoint Éric Lyobard: il faut les fermer et construire des toilettes humides.

Pour Nicolas Armand, il faut les fermer.

Maximilien Girard est d'avis de les laisser ouvertes en attendant de solution car il est dommage de ne plus avoir de toilettes publiques sur la commune.

À la suite d'un nouveau tour de table :

Nicolas Armand, Annie Pascal et Éric Barthélémy sont favorables à la fermeture.

Maximilien Girard souhaite qu'elles restent ouvertes.

Éric Lyobard propose de reporter la fermeture.

Éric Lyobard propose d'interroger la plaignante sur la possibilité de patienter, le temps de trouver une solution car il est dommage de les fermer sans solution de substitution.

La parole est donnée à Mme Léaunard qui indique qu'elle n'est pas contre l'ouverture, seulement lors des manifestations, dans l'attente d'une solution.

Georges Roméo propose d'essayer cette option cet été. Cette proposition est retenue par l'ensemble du conseil municipal et Mme Léaunard.

### Questions diverses

⇒ Georges Roméo informe qu'il a reçu un courrier de Nelly Rigeade qui souhaite que la vitesse soit limitée devant son habitation et qu'un ralentisseur soit installé. Il en a informé le service des routes du Département.

⇒ Il informe qu'il a relancé ce même service concernant la pose de panneaux indicateur « Séderon » et que, ce jour, il a été informé d'un retard de livraison.

⇒ Annie Pascal pense que le GPS oriente les automobilistes vers la rue de l'église. Elle montre des photos de véhicules coincés et indique qu'il y a eu trois cas en une semaine.

Éric Lyobard et Maximilien Girard qui, respectivement ont vécu et vivent dans cette rue n'ont jamais été témoins de tels soucis. Éric Lyobard n'est pas du tout favorable à la pose de panneaux d'interdiction. Georges Roméo pense que l'installation d'un panneau indiquant la direction de Séderon règlera le problème. Annie Pascal souhaite qu'il y ait un panneau indiquant un rétrécissement de la chaussée ; Georges Roméo pense que cela ne suffira pas. Éric Lyobard pense qu'un panneau « voie sans issue » devant la maison de M. et Mme Abada peut régler le problème des véhicules qui s'engagent dans la rue du Riançon en arrivant de la route d'Izon.

Maximilien Girard propose d'installer des panneaux d'interdiction de circulation sauf riverains.

Éric Lyobard met en garde sur le fait que ce panneau ne permettra qu'aux personnes qui habitent la rue de circuler, donc pas de visiteur, ni en voiture, ni en vélo.

Le conseil municipal décide l'achat et la pose de deux panneaux « voie sans issue » qui seront installés devant la maison de M. et Mme Abada et entre la montée de l'ancienne cure et la rue de l'église.

⇒ Georges Roméo propose aux conseillers municipaux une invitation du Département pour le spectacle des fêtes nocturnes de Grignan le 12 juillet prochain.

⇒ Éric Lyobard informe qu'il y a eu une réunion du SIVOS le 07 juillet et que de nombreuses questions se posent quant au budget de fonctionnement : masse salariale de 75 000 €, clé de répartition des frais de fonctionnement : nombre d'enfant et potentiel fiscal, entretien du bâtiment qui appartient à la commune de Séderon. Georges Roméo informe qu'il y a quelques années, la commune de Séderon avait souhaité que le SIVOS participe aux dépenses d'investissement. Il indique qu'à de nombreuses reprises, les communes ont souhaité consulter le projet de budget avant le vote, mais que celui-ci n'a jamais été transmis. Georges Roméo indique que le montant de la participation par enfant à l'école de Séderon est de 1 990 € alors

que dans les écoles voisines, il se situe entre 1 000 et 1 200 €. Annie Pascal demande le montant de la participation de la commune de Lachau. Georges Roméo répond qu'il n'apparaît pas sur le décompte transmis par le SIVOS.

Autre question évoquée lors de cette réunion : la gestion du personnel (ATSEM en congé de maladie, remplacement...).

- ⇒ Georges Roméo fait un point sur la situation du SMIGIBA. Il souligne l'opposition entre les communautés de communes du Buëch Dévoluy et du Sisteronais Buëch : beaucoup de discussions mais rien n'aboutit. Les délégués ne souhaitent pas s'engager pour leur collectivité.
- ⇒ Éric Lyobard informe qu'il y a eu un suicide sur la commune. Georges Roméo le remercie de sa présence à la suite des faits.

Fin du conseil municipal : 17h40

**Interventions du public :**

- ❖ Fermeture des toilettes publiques.
- ❖ Jardins partagés – défaut d'entretien : voir avec Christophe Chanu ce qu'il pourra faire.
- ❖ Incivilité aux abords des containers.
- ❖ Escroquerie pour l'entretien des compteurs linky.
- ❖ Appartement d'Olivier Robin.

Le secrétaire,  
Éric Barthélemy